



|            |                                                                                                                                                                   |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N°2024/220 | <b>DÉCISION DU MAIRE</b><br><br><b>PRISE EN APPLICATION</b><br><b>DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES</b><br><b>COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Service émetteur : Scolaire

Objet : Convention de partenariat entre le Tennis Club de Vaujours et la ville de Vaujours

**Le Maire de la Ville de Vaujours,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

**VU** les actions de partenariat menées avec les associations sportives de la commune,

**VU** l'importance de favoriser la promotion des activités physiques et sportives comme un facteur de santé et de bien-être à l'école,

**VU** la convention entre le Tennis Club de Vaujours et la ville de Vaujours.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de développer les actions sportives dans les écoles primaires de la ville de Vaujours.

**CONSIDÉRANT** l'importance de découvrir et d'initier les enfants des écoles à une nouvelle activité sportive.

**CONSIDÉRANT** que la convention est conclue à partir du jeudi 9 janvier 2025, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025.



**ARTICLE 1 : DÉCIDE** de signer la convention de partenariat avec le Tennis Club de Vaujours

Accusé de réception en préfecture  
093219300716-20241218-2024-220-CC  
Date de télétransmission : 27/01/2025  
Date de réception préfecture : 27/01/2025

**ARTICLE 2 : DIT** que cette convention est conclue à compter du jeudi 9 janvier 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

**ARTICLE 3 : DIT** que conformément à la convention, ce partenariat est pris en charge pour un montant total de 2100 €.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télerecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée au recueil des actes administratifs et notifiée au Tennis Club de Vaujours.

Fait à Vaujours, le 18 décembre 2024

 **Le Maire,**  
  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)

